

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Masse salariale	15
Annexe B - Frais d'administration	15
Annexe C - Frais de bureau	16
Annexe D - Frais de logement	16
Annexe E - Frais d'activités	16
Annexe F - Autres frais	17
Annexe G - Projets spécifiques	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons et d'activités, à l'excédent des produits sur les charges, à l'évolution des soldes de fonds et aux soldes de fonds.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 13 juin 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grenier Bonin CPA inc.¹

La Prairie
Le 3 juin 2019

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A127729

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

Page 4

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du programme de remboursement aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immobilisations \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
PRODUITS						
Subvention du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	3 434 710	-	-	-	3 434 710	2 953 770
Sommes versées par les contrevenants - Cour municipale	436 105	-	-	-	436 105	456 541
Sommes versées par les contrevenants - Palais et Chambre de la Jeunesse	59 300	-	-	-	59 300	66 250
Programme de remboursement aux proches de personnes décédées d'un acte criminel - Autres CAVAC (note 3)	-	200 590	-	-	200 590	-
Subvention projet Femmes victimes exploitation sexuelle	78 600	-	-	-	78 600	111 696
Intérêts	13 843	-	-	-	13 843	11 239
Autres subventions - Semaine des victimes et survivants	7 500	-	-	-	7 500	8 000
Subvention Emploi Canada	5 876	-	-	-	5 876	2 706
Autres sources de financement	3 696	-	-	-	3 696	3 727
Dons	1 729	-	-	-	1 729	136
	4 041 359	200 590	-	-	4 241 949	3 614 065
CHARGES						
Masse salariale (annexe A)	3 126 896	-	-	-	3 126 896	2 878 140
Frais d'administration (annexe B)	127 737	-	-	-	127 737	100 315
Frais de bureau (annexe C)	85 654	-	-	-	85 654	64 902
Frais de logement (annexe D)	156 791	-	-	-	156 791	155 054
Frais d'activités (annexe E)	3 720	-	-	-	3 720	3 573
Autres frais (annexe F)	62 992	-	-	12 903	75 895	62 788
Projets spécifiques (annexe G)	8 069	16 158	76 441	-	100 668	70 338
	3 571 859	16 158	76 441	12 903	3 677 361	3 335 110
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	469 500	184 432	(76 441)	(12 903)	564 588	278 955

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Fonds du programme de remboursement aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds des immobilisations \$	Fonds d'administration générale \$	2019 Total \$	2018 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	200 000	389 432	32 050	152 172	773 654	494 699
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	184 332	(76 441)	(12 903)	469 600	564 588	278 955
VIREMENTS						
INTERFONDS (note 4)	336 105	159 300	-	(495 405)	-	-
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	-	-	50 629	(50 629)	-	-
SOLDE À LA FIN	720 437	472 291	69 776	75 738	1 338 242	773 654

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

BILAN

31 MARS 2019

Page 6

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du programme de remboursement aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immobilisations \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
ACTIF						
Actif à court terme	1 336 490	159 662	-	-	1 496 152	927 281
Encaisse	100 000	-	-	-	100 000	100 000
Dépôt à terme, 1,4 %, échéant en février 2020	39 125	76 421	-	-	115 546	48 696
Débiteurs (note 5)	-	539 023	472 291	-	-	-
Créances interfonds (note 6)	1 249	-	-	-	1 249	17 058
Frais payés d'avance	1 476 864	775 106	472 291	-	1 712 947	1 093 035
Immobilisations (note 7)	-	-	-	69 776	69 776	32 050
Dépôt de garantie	20 633	-	-	-	20 633	20 633
	1 497 497	775 106	472 291	69 776	1 803 356	1 145 718
PASSIF						
Passif à court terme	1 011 314	-	-	-	-	-
Créances interfonds (note 6)	409 172	54 669	-	-	463 841	370 791
Créditeurs (note 9)	1 273	-	-	-	1 273	1 273
Apports reportés (note 10)	1 421 759	54 669	-	-	465 114	372 064
SOLDES DE FONDS						
Affectations internes	-	720 437	472 291	69 776	1 262 504	621 482
Non grevés d'affectation	75 738	-	-	-	75 738	152 172
	75 738	720 437	472 291	69 776	1 338 242	773 654
	1 497 497	775 106	472 291	69 776	1 803 356	1 145 718

Pour le conseil d'administration,



administrateur

administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019****Page 7**

	2019 \$	2018 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	564 588	278 955
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	<u>12 903</u>	<u>7 958</u>
	577 491	286 913
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(66 850)	(5 898)
Frais payés d'avance	15 809	(13 824)
Créditeurs	93 050	58 898
Apports reportés	<u>-</u>	<u>(34 601)</u>
	619 500	291 488
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	<u>(50 629)</u>	<u>(11 798)</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	568 871	279 690
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>927 281</u>	<u>647 591</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>1 496 152</u></u>	<u><u>927 281</u></u>

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué en vertu de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec. » L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif et il a pour mission de rendre des services aux victimes d'actes criminels et est un organisme de charité au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le nouveau Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel est financé distinctement par des sommes versées par les contrevenants provenant de plusieurs CAVAC du Réseau des CAVAC dont celui de Montréal. Ce programme relève du Réseau des CAVAC et c'est le CAVAC de Montréal qui en assure la gestion et l'administration. Le fonds du programme de remboursement aux proches rend compte des activités que l'organisme consacre à l'administration de ce fonds. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Le fonds des sommes versées par les contrevenants du CAVAC de Montréal regroupe un ensemble de projets annuels mis en place par l'organisme dans l'année. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Le coût non amorti des immobilisations est présenté dans le fonds des immobilisations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'organisme ne présente pas de fonds affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds d'administration selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds d'administration générale. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les contributions pénales sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons, autres sources de financement et intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, à l'exception des charges sociales.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33 %
Système téléphonique	20 %
Améliorations locatives	20 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. PROGRAMME DE REMBOURSEMENT AUX PROCHES DE PERSONNES DÉCÉDÉES D'UN ACTE CRIMINEL

	2019 \$
Produits	
CAVAC Montérégie 2017-2018	84 000
CAVAC Estrie	32 526
Contribution de la Ministre de la Justice	19 176
CAVAC Laval	16 995
CAVAC Centre-du-Québec	16 317
CAVAC Montérégie 2018-2019	12 022
CAVAC Québec	8 971
CAVAC Bas St-Laurent	7 049
CAVAC Laurentides	3 534
	<u>200 590</u>
Charges	
Frais de démarrage ou conception (site web)	11 161
Honoraires professionnels	2 664
Frais de coordination	673
Frais comité externe	620
Fournitures de bureau	500
Impression	500
Remboursement à des proches	40
	<u>16 158</u>
	<u>184 432</u>

4. VIREMENTS INTERFONDS

Une partie de l'actif net du fonds d'administration générale est affectée au fonds des sommes versées par les contrevenants. Cette affectation est le résultat d'une entente avec le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice sur les modalités de financement. Un montant maximal de 100 000 \$ est autorisé comme transfert chaque année.

Ainsi, au cours de l'exercice, le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels du ministère de la Justice a autorisé l'affectation de 159 300 \$, soit 100 000 \$ plus 59 300 \$ des sommes versées à la Cour Municipale (108 668 \$ en 2018) du fonds d'administration générale au fonds des sommes versées par les contrevenants qui sert pour des projets spécifiques dont le financement du projet pilote d'une deuxième ressource à la Cour municipale, d'une deuxième ressource en exploitation sexuelle ainsi qu'une ressource dédiée aux personnes âgées victimes. De plus, il a autorisé l'affectation de la somme de 336 105 \$ (200 000 \$ en 2018) au fonds du programme de remboursement aux proches dans le but de financer le programme de remboursement aux proches des personnes décédées à la suite d'un acte criminel par le remboursement de certains frais engagés pour leur présence aux procédures judiciaires.

5. DÉBITEURS

	Fonds d'admini- stration générale \$	Fonds du programme de rembourse- ment aux proches \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
Comptes clients	8 386	-	8 386	11 708
Subventions à recevoir	-	76 421	76 421	11 948
Taxes sur les transactions commerciales	30 570	-	30 570	24 919
Intérêts	169	-	169	121
	<u>39 125</u>	<u>76 421</u>	<u>115 546</u>	<u>48 696</u>

6. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds ne comportent aucun intérêts ni modalité de remboursement. Le solde est de 956 645 \$ au 31 mars 2019 (nil \$ en 2018).

7. IMMOBILISATIONS

	2019		2018	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	23 011	6 690	16 321	11 504
Matériel informatique	50 773	42 421	8 352	10 011
Système téléphonique	16 317	12 392	3 925	4 906
Améliorations locatives	53 944	12 766	41 178	5 629
	<u>144 045</u>	<u>74 269</u>	<u>69 776</u>	<u>32 050</u>

8. FACILITÉ DE CRÉDIT ÉVENTUELLE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 175 000 \$ qui porte intérêts au taux préférentiel (soit 3,95 % au 31 mars 2019). La marge de crédit est renouvelable annuellement et est garantie par le dépôt à terme. La marge de crédit est inutilisée au 31 mars 2019.

9. CRÉDITEURS

	Fonds d'admini- stration générale \$	Fonds du programme de rembourse- ment aux proches \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
Fournisseurs et frais courus	61 001	54 669	115 670	51 111
Salaires et vacances	296 054	-	296 054	274 861
Charges sociales	49 550	-	49 550	40 441
Fonds social	2 567	-	2 567	4 378
	<u>409 172</u>	<u>54 669</u>	<u>463 841</u>	<u>370 791</u>

10. APPORTS REPORTÉS

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a reçu un montant de 1 273 \$ pour le projet et le comité proches de victimes décédées par actes criminels (Projet DAC) pour lequel les dépenses n'ont pas encore été réalisées. Par conséquent, l'apport a été reporté. Le montant n'est pas réalisé en date du 31 mars 2019.

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux venant à échéance entre mai 2014 et mai 2025 totalisent 960 091 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2020	196 506
2021	198 965
2022	201 072
2023	203 179
2024	139 295

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses crédateurs.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Fonds d'adminis- tration générale \$	Fonds du programme de rembourse- ment aux proches \$	Fonds des sommés versées par les contrevenants \$	Fonds d'immobilisa- tions \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
ANNEXE A - MASSE SALARIALE						
Salaires	2 558 786	-	-	-	2 558 786	2 319 027
Charges sociales	460 432	-	-	-	460 432	417 417
Salaires et charges sociales - projet Cour municipale	29 078	-	-	-	29 078	30 000
Salaires et charges sociales - projet Femmes victimes exploitation sexuelle	78 600	-	-	-	78 600	111 696
	3 126 896	-	-	-	3 126 896	2 878 140
ANNEXE B - FRAIS D'ADMINISTRATION						
Honoraires professionnels	55 279	-	-	-	55 279	37 244
Déplacements	21 768	-	-	-	21 768	19 315
Formation	25 668	-	-	-	25 668	20 982
Associations et cotisations	18 346	-	-	-	18 346	17 159
Assurances	5 262	-	-	-	5 262	4 711
Documentation et abonnements	1 009	-	-	-	1 009	520
Recrutement	280	-	-	-	280	140
Frais de fonction	125	-	-	-	125	244
	127 737	-	-	-	127 737	100 315

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Fonds d'adminis- tration générale \$	Fonds du programme de rembourse- ment aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immobilisa- tions \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
ANNEXE C - FRAIS DE BUREAU						
Télécommunications	33 151	-	-	-	33 151	29 362
Papeterie et fournitures de bureau	16 794	-	-	-	16 794	13 337
Entretien et réparations d'équipement	14 928	-	-	-	14 928	8 250
Frais d'impression	8 056	-	-	-	8 056	5 387
Publicité et promotion	5 288	-	-	-	5 288	6 280
Achats informatiques et bureautiques	4 125	-	-	-	4 125	-
Frais de location	3 312	-	-	-	3 312	2 286
	85 654	-	-	-	85 654	64 902
ANNEXE D - FRAIS DE LOGEMENT						
Loyer	141 876	-	-	-	141 876	139 226
Frais d'entretien et de réparations	8 584	-	-	-	8 584	10 113
Énergie	4 996	-	-	-	4 996	5 715
Déménagement	1 335	-	-	-	1 335	-
	156 791	-	-	-	156 791	155 054
ANNEXE E - FRAIS D'ACTIVITÉS						
Frais d'activités reconnaissance employés	2 500	-	-	-	2 500	1 839
Frais du conseil d'administration et assemblée générale annuelle	936	-	-	-	936	1 253
Frais d'activités bénévoles	284	-	-	-	284	481
	3 720	-	-	-	3 720	3 573

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	Fonds d'adminis- tration générale \$	Fonds du programme de rembourse- ment aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immobilisa- tions \$	Total 2019 \$	Total 2018 \$
ANNEXE F - AUTRES FRAIS						
Taxes non remboursables	61 393	-	-	-	61 393	53 439
Frais bancaires	1 599	-	-	-	1 599	1 391
Amortissement des immobilisations	-	-	-	12 903	12 903	7 958
	62 992	-	-	12 903	75 895	62 788

ANNEXE G - PROJETS SPÉCIFIQUES

Projet du fonds des sommes versées par les contrevenants (cour municipale, deuxième ressource dédiée projet Femmes victimes exploitation sexuelle et ressource dédiée aux personnes âgées victimes)	-	-	76 441	-	76 441	62 180
Programme de remboursement aux proches de personnes décédées d'un acte criminel (note 3)	-	16 158	-	-	16 158	-
Projet spécial - SVSAC	8 069	-	-	-	8 069	8 158
	8 069	16 158	76 441	-	100 668	70 338